



Éléments du trousseau pour l'internat

Évitez les objets de grande valeur.

Le Lycée n'est pas responsable des vols. Vous aurez la clef de votre chambre ou studio.

Marquez toutes vos affaires. Les responsables de l'établissement ont accès aux chambres et aux placards des élèves, pour vérifier l'application des consignes, ainsi qu'en cas de vols ou de soupçons de possession de choses interdites.

- 1 Couette (ou couverture).
- 2 Housses de couette (ou draps plat).
- 2 Draps housse (dimension : matelas de 198 x 90).
- 2 Taies de traversin (à mettre sur celle déjà posée par le Lycée).
- Oreiller + 2 Taies si besoin (le Lycée ne fournit que le traversin).

→ Afin d'anticiper les éventuels oublis de linge, chaque jeune se doit d'avoir des draps de rechange à l'internat.

- Sous-main (obligatoire sur le bureau de la chambre).
- Lampe de bureau / de chevet si besoin.
- Réveil ou radioreveil (pas de téléviseur).
- Multiprise et/ou rallonge si besoin (avec interrupteur obligatoire).
- Quelques cintres pour suspendre les vêtements.
- Quelques médicaments pour pallier aux petits maux éventuels (de tête, de ventre, etc.).

- Médicaments personnels si un traitement en cours est suivi par votre jeune.
- Linge de corps et vêtements de rechange.
- Survêtements, shorts, maillot et chaussures de sports.
- Nécessaire de toilette et de douche (gobelet), pyjama.
- Une paire de chaussons.
- Un sac pour les vêtements et le linge, un sac pour les affaires de sports, et un sac pour les affaires de classe (ces 3 sacs doivent être étiquetés : Nom et Prénom de l'élève).
- Radios et MP3 sont tolérés (voir page 3 du présent règlement).
- Le téléphone portable est autorisé en dehors des temps de travail obligatoires et avant 22 heures. (Voir page 3 du présent règlement).
- L'ordinateur personnel, dans la chambre n'est pas indispensable pour le cursus scolaire mais reste autorisé, après déclaration au CPE d'Internat (voir ci-dessous).

Le Lycée n'est pas responsable des vols. Vous aurez la clef de votre chambre ou studio.

Marquez toutes vos affaires. Les responsables de l'établissement ont accès aux chambres et aux placards des élèves, pour vérifier l'application des consignes, ainsi qu'en cas de vols ou de soupçons de possession de choses interdites.